

# CASIERS

1. Les casiers sont nominatifs et ne contiennent que les affaires de son détenteur.
  - Effets personnels et valeurs, produits de toilette, vêtements propres et secs sont seuls autorisés à être déposés dans le casier.
  - Les effets mouillés tels que serviettes de toilette, vêtements et chaussures de sport - ou pouvant laisser échapper des odeurs de moisissure ou de transpiration - sont évacués après chaque entraînement.
2. À la fin de chaque entraînement, toutes les affaires sont rangées dans le casier. Elles ne restent ni aux crochets, ni sur les tablettes, ni sur les bancs, ni au sol.
3. Le casier est fermé à clef. Cette dernière est retirée.
4. Le comité se réserve le droit de prendre toute mesure jugée nécessaire au bon fonctionnement de ce règlement, pouvant aller jusqu'au retrait définitif de la clef du détenteur.



*Le Chat, de Geluck*